



*Siège Social*  
29 rue Pierre Cloix  
77690 MONTIGNY sur LOING

*Présidente : Mme Danièle RENAUX*

## Délégation n° 11 : Dpts : 14-27-50-61-76

### Déléguée :

Mme Odile FAVEY-BLACKMORE  
1 rue du Muguet – Le Boshion  
27930 REUILLY  
Tél : 02.32.34.75.03  
E-Mail : [odile.favey@wanadoo.fr](mailto:odile.favey@wanadoo.fr)

### Déléguée adjointe :

Mme Lydie GROSS  
1 Sente Louvet  
27930 AVIRON  
Tél : 02.32.39.35.96  
E-Mail : [lydiegross@msn.com](mailto:lydiegross@msn.com)

Chers Amis Beauceronniers,

Nous avons le plaisir de vous inviter à notre journée Beauceronne qui se déroulera le 30 Juin 2019 à partir de 9 heures à PREY, sur le terrain du Club d'Education Canine d'Evreux situé au lieu dit " Le Bois de la Cœur " (Plan joint). Points GPS : 49.95151° et 1.24279°

Programme de la journée :

- Confirmations, expertises morphologiques, test de caractère.
- Présentation gratuite de lots d'élevage
- Ronde finale dotée de récompenses.

Jury pressenti :

- Morphologie : Madame Jeannine ANJORAN et Monsieur Lionel FAVEY-BLACKMORE
- Caractère : Monsieur Eddie JANNIN

Afin de nous permettre d'organiser au mieux cette journée, nous vous remercions de vous inscrire dès maintenant et en tous cas avant le 22 Juin 2019 (date du cachet de la poste faisant foi).

Joindre la photocopie du certificat antirabique en cours pour les propriétaires venant de l'étranger.

**L'adhésion au club " LES AMIS DU BEAUCERON " est obligatoire pour participer à cette manifestation. Copie de la carte d'adhésion 2019 à joindre à votre inscription, mais vous pouvez adhérer en même temps que vous inscrivez votre chien.**

Adhésion simple : 20,00 €

Adhésion + abonnement à la revue : 50,00 €

Carte couple : (2 adhésions + 1 abonnement à la revue) : 57,00 €

Pour la confirmation apportez les documents suivants : certificat de naissance, formulaire d'examen de confirmation (vous pourrez aussi le prendre sur place) et carte de tatouage ou d'identification. Si votre chien est tatoué, vérifiez que le tatouage soit parfaitement lisible. Au besoin coupez ou rasez les poils. Un chien au tatouage illisible ne pourra pas être confirmé.

**Rappel important** : Suite à l'interdiction de la coupe d'oreilles et aux précisions apportées par le Ministère de l'Agriculture, tous les chiens nés après le 28 Aout 2008 et qui ont les oreilles coupées ne peuvent ni être jugés ni être confirmés.